



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2018

Le 21 avril, à 15h, les membres de l'association *Les Ateliers LigéteRiens* se sont réunis au local d'activité de l'association (6 route Nationale à Tavers) en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme ROUSSEAU, présidente de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. ANGOT, administrateur de l'association.

Mme FERRE-CAILLOT et M. GODELU, administrateurs, ont été désignés comme scrutateurs.

Les 30 membres minimum étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 13 des statuts, modifiés en AGE du 14 octobre 2017.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- Présentation et approbation du rapport moral et d'activités 2017
- Présentation et approbation des bilans financiers 2016 et 2017
- Présentation du budget prévisionnel 2018
- Renouvellement du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale débute par un tour de table des participants où chacun est invité à préciser son prénom et son « ancienneté » dans l'association.

La Présidente présente le rapport moral en revenant aux origines de la création de l'association et en interrogeant la façon dont l'association a « fait sa part » en écho au Mouvement Colibris. Au terme de cette année 2017, on peut considérer que beaucoup a été réalisé, avec la conduite de l'étude action, le travail collectif mené par les bénévoles et salariés pour faire fonctionner la ressource, la participation de l'association aux projets conduits sur le territoire avec le développement de nombreux partenariats. Le rapport moral est conclu par ce qui reste encore à réaliser, notamment la mise en place de nouveaux services et d'ateliers ouverts au public permettant le partage de compétences. (*rapport moral en annexe de ce PV*).

Mme DELGADO, directrice de l'association et invitée à cette AG, présente ensuite le **rapport d'activités** (présentation Power Point annexée à ce PV), dont les aspects saillants sont résumés ainsi :

- ⇒ Une étude action qui a conduit à confirmer la faisabilité et l'opportunité du développement de la ressource (demande, gisement, filières, modèle économique, besoin de création d'emplois...)

- ⇒ Une fonction sensibilisation à la réduction des déchets qui s'est traduite par une présence aux forums des associations, l'organisation de portes ouvertes et visites des ateliers de la ressourcerie, l'animation d'un disco soupe sur un marché durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- ⇒ Une fonction vente/valorisation en boutique en développement par une évolution régulière de l'espace de vente et un accroissement des ouvertures au public (une ouverture par mois en début d'année pour 2 ouvertures hebdomadaires en 2018)
- ⇒ Une fonction collecte et valorisation, avec un bilan chiffré : 76 tonnes collectées sur l'année, valorisées pour 12 tonnes dans les filières type Recyclivre, Eco mobilier, Ecologic (DEEE), Respire pour textile et papier/carton, et 61 tonnes stockées ou vendues.
Il est précisé que sur l'année 2017, cette valorisation s'est faite en grande partie sur du temps bénévole, ce qui suppose un net développement en 2018 avec l'arrivée de salariés valoristes.
- ⇒ Le démarrage de l'atelier chantier d'insertion en novembre 2017, suite à l'obtention de l'agrément, avec la création de 6 postes de valoristes en CDDI, et des deux postes d'encadrement obligatoires (Accompagnement socio-professionnel et encadrement technique)
- ⇒ Une équipe salariée permanente en évolution dans l'association :
 - Un poste de direction
 - Un poste de coordination de site (développement de services et lien avec les bénévoles)
 - Les deux postes permanents liés à l'ACI
- ⇒ Un Tiers lieu favorisant les partenariats sur le site :
Plusieurs coworkers : Athéna Pournara, Atelier Méthode, FXHGP, kiwette, O Gentlemen...
Des associations du territoire : Centre social de la Ville de Beaugency, Association Val de lire, Graine d'espérance Bénin (récupération des lunettes et certains ouvrages scolaires), La p'tite Batuk
Des jeunes de l'IME de la Source viennent régulièrement pour des ateliers pédagogiques
Intervention auprès des jeunes du centre de loisirs de la Commune de Tavers : construction d'une boîte à livres

Sont ensuite évoquées les pistes à développer en 2019 en complément, avec notamment la mise en place de conventions avec les collectivités et de services proposés aux entreprises et particuliers : collecte à domicile...(véhicule nécessaire et personnes mobilisables ou sur place type déchèterie), et actions de sensibilisation via création de contenu spécifique.

Lors de la discussion qui a suivi la présentation du rapport d'activités, une question est posée :

Question : peut-on imaginer un changement d'agrément pour l'Atelier Chantier d'Insertion ?

Il est répondu que les valoristes accueillis actuellement doivent pouvoir être recrutés sans pré requis, ils peuvent être accompagnés sur un large éventail. Si on modifie l'activité (par ex collecte avec véhicule), il faudra un pré requis type permis, cela pose question car le risque est de toucher moins de personnes.

Solution alternative : travailler avec des associations intermédiaires qui peuvent mettre à disposition des personnes avec ces pré requis.

L'Assemblée générale adopte ensuite le rapport d'activités à l'unanimité.

Le rapport financier 2016-2017 est ensuite présenté par la trésorière (documents annexés à ce PV) :

Quelques données sont à retenir :

26 346 euros de ventes sur un an en 2017 (1 ouverture de boutique par mois puis 2 par mois puis 2 par semaine)

Location (services et adhésions/services co-working): 11 000 euros

Subventions : environ 49 000 euros

Déficit de 13 957 euros.

Association Les Ateliers LigéteRiens – siège social : 28 bis rue Fontaine aux Clercs 45190 Beaugency

Lors de la discussion qui a suivi la présentation du bilan financier, des questions sont posées :

Que représentent les 39 759 euros (autres achats non stockés et chargés externes) ?

Réponse : investissement matériel (rayonnage, assurance, site internet, accompagnement technique ...)

Question sur la valorisation des heures bénévoles

Réponse : ces heures sont estimées à l'équivalent de 32 000 euros

Il est demandé si on peut avoir une vision mensuelle des agios versés mensuellement

Réponse : il est répondu que les subventions et factures se jouent sur les mêmes périodes, ce qui limite les agios.

Il est ensuite fait remarquer que l'association étant jeune, avec une activité opérationnelle induisant les mêmes contraintes que pour une jeune entreprise, elle est obligée au démarrage de développer l'activité avec beaucoup de charges, pour ensuite équilibrer ses comptes avec les produits issus de cette activité.

Vient ensuite une demande d'avoir un business plan pour voir l'évolution sur la manière de résorber le déficit

Réponse : historiquement à la création de l'association, il était envisagé de lancer une campagne de financement participatif, mais cela reste difficile sur des postes salariés et le fonctionnement (besoin d'illustrer l'objet)

Il est précisé que pour développer du mécénat sur le fonctionnement, les adhérents ont un rôle d'ambassadeur, idem auprès des collectivités.

L'Assemblée Générale adopte ensuite le bilan financier à la majorité de 46 voix, contre 4 abstentions et pas de vote contre.

Vient ensuite la présentation du budget prévisionnel 2018. Celui-ci est préparé sur la base des quelques éléments contextuels suivants :

Une équipe de permanents qui évolue, avec un encadrant technique et une accompagnatrice socio-professionnelle en plus des deux postes existants. Le recrutement de valoristes va s'accélérer avec 6 au démarrage puis 2 par 2 jusque 12 en janvier 2019.

Les subventions liées à l'ACI sont liées au nombre de personnes en insertion accueillies (équivalent d'un forfait par poste), sur lesquelles on doit prendre une partie pour financer les postes permanents. Au départ, si l'encadrant est présent pour 6 valoristes, son coût salarial impacte plus l'association que quand il en encadrera 12 (max par encadrant). L'année 2018 risque donc d'être une phase de transition avant stabilisation des équipes en place.

L'activité sera de plus en plus conséquente, avec des ventes en augmentation.

Des subventions supplémentaires issues des collectivités on peut justifier l'impact des actions de la ressourcerie, avec la nécessité d'une bonne traçabilité pour les convaincre.

L'association est actuellement appuyée via A VOS ID (Conseil régional), via le soutien du Pays Loire Beauce. Un travail en direction du Loir-et-Cher doit être approfondi avec un rapprochement avec le Pays Beauce Val de Loire.

Budget annuel : 320 000 euros.

Viennent ensuite quelques questions :

Question : achat matériels ? Qu'est ce qui est prévu ?

Réponse : électricité, eau, petites fournitures etc

Précisions : on doit pouvoir soutenir ces dépenses avec des subventions (plus simple que sur des postes)

Association Les Ateliers LigéteRiens – siège social : 28 bis rue Fontaine aux Clercs 45190 Beaugency

Question : agrément chaque année pour porter de l'insertion ?

Réponse : oui quand on est une structure en démarrage, c'est preneur de temps et d'énergie car cela nécessite un gros travail administratif et des relations régulières avec les structures institutionnelles. Mais, sur le plan humain, c'est une très grande satisfaction et une très belle réponse à des attentes du terrain.

Question : quel est le roulement des personnes en insertion ?

Réponse : 5 valoristes sont en poste depuis le démarrage, le 6ème est plus difficile à trouver à ce jour.

Question : dans ces circonstances, il sera peut-être difficile d'atteindre les 12 postes ?

Réponse : l'ACI est récent, il faut du temps pour créer des liens avec Pôle emploi et les assistantes sociales.

On ne peut en outre recruter sur le Loir et Cher car le financement est départemental.

Question : y a-t-il plus de dépôts ?

Réponse : non mais manque de bras dans tous les cas.

Cotisations 2019

Les montants d'adhésion ont été modifiés lors de l'AG du 2 février 2018.

Pour rappel :

- Cotisation individuelle: 10€
- Cotisation familiale: 10€ pour le 1^{er} membre et 5€ pour chaque autre membre
- Cotisation jeune: 5€ pour les jeunes de -18 ans
- Cotisation bienfaiteur: 10€ + don libre
- Cotisation premium: 10€ + paliers de service (co-working, stockage, utilisation de matériels...)

Les paliers de service et leurs montants pourront être validés par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau en fonction du développement des services associatifs en cours d'année (droits d'entrée inadaptés car payable une seule fois par membre)

Les montants restent inchangés et cette décision est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Renouvellement du Conseil d'administration

L'AG du 14 octobre 2017 avait élu 14 membres.

3 membres sont sortants et 5 membres sont rééligibles (membres fondateurs). 4 adhérents sont candidats, dont 1 en tant que salarié comme le prévoient les statuts.

Le détail figure dans la présentation Power Point annexée à ce PV.

Question : qui est membre d'honneur ?

Réponse : c'est le propriétaire des ateliers.

L'Assemblée générale renouvelée :

ANGOT Jacques

DEMAY Brigitte

FERCHICHI Julie

FERRE-CAILLIOT Emilie

FLAHAUT Christophe

GILET Bernard

GODELU Jean-Dominique

GOUARDO Marie-Pierre

en qualité de membres du Conseil d'Administration.

GUILLAEN Yves

JACOB Laurent

LEVEE Thierry

PAILLET Ludovic

ROUSSEAU Tiffanie

SCHOEN Bertrand

SCHOEN Marie-Laure

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 2 ans, ou au-delà pour les membres fondateurs sauf s'ils démissionnent.

Association Les Ateliers Ligétois – siège social : 28 bis rue Fontaine aux Clercs 45190 Beaugency

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Question sur le bail de location (qui se termine au 30 septembre 2018)

Réponse : un rendez-vous organisé la semaine précédente avec le propriétaire a permis d'échanger sur les éléments du contrat. Il souhaite toujours vendre à l'issue du bail précaire. Il est rappelé que dans le cas où l'association s'interrogerait sur l'achat du bâtiment, la décision serait soumise lors d'une Ag et discutée à ce moment là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

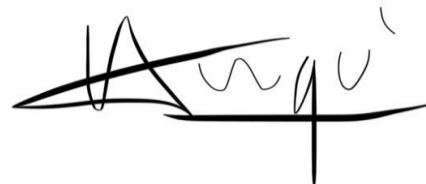
Des ateliers sont ensuite organisés pour découvrir les activités mises en place au sein de la ressourcerie.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Tavers, le 21 avril 2018



La Présidente de séance, Tiffanie Rousseau



Le Secrétaire de séance, Jacques Angot